

Quand le CPAS paie les frais scolaires

ÉCOLE L'aide sociale doit soutenir de plus en plus de parents d'élèves

- ▶ La pauvreté augmente.
- ▶ Les frais scolaires aussi.
- ▶ Les CPAS interpellent l'école.

Les CPAS doivent aider de plus en plus de parents à payer les frais scolaires. Ils s'en inquiètent et ont écrit à Marie-Martine Schyns (CDH), la ministre de l'Éducation. La lettre, que nous avons pu lire, est signée par Luc Vandormael, le président de la Fédération des CPAS wallons, Michel Colson et Jean Spinette, coprésidents de la Fédération des CPAS bruxellois. Ils parlent d'un « *décalage grandissant entre les frais réclamés et les possibilités des familles* ». Sans la chiffrer, ils évoquent une « *augmentation significative* » des interventions.

Le courrier cible surtout les voyages scolaires, hors de portée pour de plus en plus de familles. Le fait est que les sorties sont plus fréquentes et plus coûteuses qu'avant - le phénomène a aussi été observé par la Ligue des familles, comme le signale Delphine Chabbert, la secrétaire politique de l'association. Et cette augmentation des voyages n'est pas compatible avec ce que le courrier des CPAS appelle la « *dynamique de paupérisation de la classe moyenne* ».

Les CPAS disposent de deux budgets (fédéraux) pour intervenir dans les frais d'école - le Fonds de participation sociale et le Fonds pour lutter contre la pauvreté infantile. Quand ils sont sollicités par des parents, les CPAS, en général, renvoient

ceux-ci vers l'établissement - beaucoup d'écoles disposent d'une caisse de solidarité interne, généralement alimentée par les fêtes scolaires. Problème: ces caisses ne suivent plus la demande. Donc les parents reviennent vers les CPAS. Lesquels, on le sait, tirent la langue.

L'alarme a d'abord fusé côté wallon. Alertée, Marie Wastchenko, responsable à la fédération des CPAS bruxellois, a mené un sondage auprès des communes bruxelloises, qui lui ont vite confirmé que le phénomène touchait tout le monde, « *même les communes aisées* », dit-elle.

Etienne Jacquemin, du CPAS d'Uccle, confirme. « *Chez nous, l'augmentation des demandes n'est pas importante. Elle est exponentielle! Pourquoi? Avant, l'école organisait deux sorties - les classes de neige en fin de primaire et le voyage de rhéto. Aujourd'hui, on a un voyage tous les deux ans avec, parfois, une petite sortie durant l'année. Et comme on part plus loin, les prix s'envolent. Avant, on s'en sortait avec 200/250 euros. Maintenant, on atteint 700/750 euros. Et c'est parfois bien plus - on a relevé le cas d'une école de Schaerbeek qui demandait 1.500 euros pour un séjour au ski! C'est intenable pour un parent disposant d'un revenu d'intégration de 1.000 euros/mois.* »

Le voyage est pointé du doigt car il représente une dépense élevée. Mais Etienne Jacquemin met en cause l'ensemble des frais scolaires. « *Un jour, on demande 10 euros, la semaine suivante, 20... Personne ne vient au CPAS pour des petits mon-*

tants de cet ordre-là. Mais, à l'addition, on atteint des sommes appréciables qui mettent les familles en difficulté. »

« *Aujourd'hui, on a un voyage tous les deux ans avec, parfois, une petite sortie durant l'année* »

ETIENNE JACQUEMIN, CPAS

Chaque CPAS fait sa vie. Ici, l'aide au financement des frais scolaires est réservée aux personnes déjà soutenues par l'aide sociale. Là, non - « *On voit de plus en plus arriver ce qu'on appelle les travailleurs pauvres* », émet Michel Colson.

« *Attention, nous ne demandons pas la suppression des voyages scolaires, reprend Marie Wastchenko. Ils sont même essentiels pour les enfants en situation précaire - cela leur ouvre l'horizon, on les sort de leur univers.* »

Que demandent les CPAS, alors? Ceci: le Pacte d'excellence prévoit d'imposer la gratuité à l'école, de façon progressive (le maternel d'abord, le primaire ensuite, le secondaire enfin). Pour cela, les auteurs du Pacte engagent la Communauté française à dégager un budget de 10 millions. Vu ses finances, la Communauté devrait d'abord engager ses petits moyens dans d'autres priorités (renfort en maternelle, aide aux directeurs...). Imposer la gratuité à l'école apparaît comme un idéal que l'on se permettra peut-être et plus tard. A bout de souffle, les CPAS engagent au contraire Marie-Martine Schyns à presser le pas.

On notera que, dans son cha-

pitre sur la gratuité, le Pacte recommande, pour les voyages scolaires, de fixer des « *plafonds* » maximums.

Pourquoi attendre 2060? ■

PIERRE BOUILLON

L'ENQUÊTE DES FAMILLES

Une année scolaire coûte un mois de salaire minimum

Régulièrement, la Ligue des familles enquête sur le vrai coût de l'école. La dernière étude a été rendue publique en août 2016. Elle a été menée auprès de 521 familles (soit 996 enfants). Il en ressort que l'école maternelle coûte aux parents 280 euros/an. L'école primaire coûte 1.225 euros/an. Ce montant recouvre les fournitures scolaires, les repas, le matériel de sport, les voyages, les excursions. Le secondaire général coûte 1.550 euros/an. Dans le technique/professionnel, il faut ajouter, à ce montant, 750 euros. C'est donc la filière la plus coûteuse. Le fait est que l'élève doit acheter le matériel lié à son option (outils, vêtements de protection, etc.). Ces coûts sont parfois dissuasifs. La Ligue des familles relève que s'il y a peu d'élèves dans la section boucherie, par exemple, c'est à cause du coût élevé du matériel (couteaux, etc.). L'enquête signale qu'un parent sur quatre dit avoir dû rogner sur d'autres dépenses du ménage pour payer les frais scolaires. Un parent sur dix signale avoir dû demander de l'aide (financière) à un parent, un proche. (P.Bn)

QUE DIT LE DÉCRET ?

Des frais permis et interdits

La Communauté française a légiféré sur les frais que les écoles réclament aux parents.

Frais permis. Au primaire, l'école peut faire payer la piscine (accès/transport), la surveillance du temps de midi, la copie de documents administratifs (0,25 euro/page), les classes de dépaysement et les activités culturelles/sportives (si elles sont

obligatoires et organisées pendant le temps scolaire).

Au secondaire, s'ajoutent les frais de photocopies (maximum 75 euros), le prêt de livres ainsi que, dans le technique/professionnel, l'outillage, la salopette...

Frais interdits. Au primaire,

il est interdit de demander des sous pour le journal de classe, le prêt de livres, l'achat de livres et manuels. L'école peut demander un équipement donné (bloc-notes, fardes, etc.). Ce qui est interdit, c'est que l'école

achète ce matériel pour le vendre à l'élève.

Au secondaire, c'est la même liste. Deux différences: on peut faire payer le prêt de livre, donc, et il est interdit de faire payer la surveillance du midi.

Frais facultatifs. L'école peut demander (sans obliger) un certain nombre de frais, comme l'abonnement à une revue.

Recours. Si ces règles ne sont pas respectées, les parents peuvent déposer plainte au ministère. (P.Bn)